





# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ KEMPT LO

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 1.1

Date d'impression 01/05/2018

Date de création 21/11/2017

Date de révision 21/11/2017

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit KEMPT LO  
Code du produit 11001257

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Dégraissant solvanté.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Liquides inflammables: Catégorie 3  
Danger par aspiration: Catégorie 1  
H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY



**Mention d'avertissement** Danger

#### Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### Informations supplémentaires concernant le danger (UE)

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir

Tenir hors de portée des enfants.

A usage professionnel.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY	64742-48-9	265-150-3	01-2119463258-33	50 - <100	Asp. Tox. 1 (H304)	P
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	107-98-2	203-539-1	01-2119457435-35	5 - < 10	STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 3 (H226)	
N-BUTYL-PYRROLIDONE	3470-98-2	222-437-8	01-2120062728-48	3 - < 5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	5131-66-8	225-878-4	01-2119475527-28	1 - < 3	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

#### EU notes

Note P - La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0.1% w/w benzène

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Se rincer la bouche à l'eau. Montrer l'étiquette au médecin.

#### Inhalation

Si un problème de respiration apparaît, aller à l'air libre. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

#### Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

#### Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

#### Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée.

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Enlever toute source d'ignition. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Conserver conformément aux réglementations locales.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY				Peak: 100ppm Peak: 600mg/m <sup>3</sup> TWA: 50ppm TWA: 300mg/m <sup>3</sup>	
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER		STEL: 150 ppm STEL: 560 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 375 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 375 mg/m <sup>3</sup> Skin	AGW: 100ppm AGW: 370mg/m <sup>3</sup> Peak: 200ppm Peak: 740mg/m <sup>3</sup> TWA: 100ppm TWA: 370mg/m <sup>3</sup> BGW: 15mg/L	150 ppm STEL; 568 mg/m <sup>3</sup> STEL 100 ppm TWA; 375 mg/m <sup>3</sup> TWA

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Romania
NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY		STEL: 100 ppm STEL: 600 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m <sup>3</sup>	
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	Skin STEL: 50 ppm STEL: 187 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm TWA: 187 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 50 ppm Ceiling: 187 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 200 ppm STEL: 720 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm TWA: 360 mg/m <sup>3</sup>	150ppm STEL 568mg/m <sup>3</sup> STEL 100ppm TWA 375mg/m <sup>3</sup> TWA

**8.2. Contrôles de l'exposition**Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire.

Mesures d'ordre technique

La ventilation locale est recommandée pour contrôler l'exposition des activités qui peuvent générer des conditions poussiéreuses. Une ventilation locale est préférable, car elle empêche la dispersion dans les zones de travail en les contrôlant à la source. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Conforme à EN 14387 ( vapeurs organiques). Ne pas respirer les vapeurs ou/et les pulvérisations.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Incolore	<b>Densité</b>	0.78
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Hydrocarbures	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	200 °C
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.	<b>Viscosité</b>	< 7cst (40°C)
<b>Point/intervalle de fusion</b>	-25 °C	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	150 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	> 23 °C	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	100%
<b>Méthode</b>	Coupelle fermée		
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	9.3		
<b>Inférieur</b>	1.2		
<b>Pression de vapeur</b>	>0.01 kPa		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

**9.2. Autres informations**

Pas d'autre information disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 3160 mg/kg ( Rabbit )	
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	= 5000 mg/kg ( Rat )	= 13 g/kg ( Rabbit )	> 6 mg/L ( Rat ) 4 h
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	= 1900 mg/kg ( Rat )		

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut dessécher la peau et provoquer une irritation telles que rougeurs ou démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de brouillard peut provoquer des brûlures sévères des voies respiratoires. Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Ingestion

L'aspiration dans les poumons lors de l'ingestion ou le vomissement peut causer une bronchopneumonie ou un oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom Chimique	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY	LC50 = 2200 mg/L Pimephales promelas 96 h		
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	LC50 = 20.8 g/L Pimephales promelas 96 h	23300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous.

Nom Chimique	log Pow
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	-0.437

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la réglementation en vigueur. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

14 06 03\* Autres solvants et mélanges de solvants

07 07 04\* Autres solvants, liquide de lavage et liqueurs mères organiques

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

## IMDG/IMO

<b>N° ONU</b>	UN3295
<b>Nom d'expédition</b>	Hydrocarbons, liquid, n.o.s.
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>No EMS</b>	F-E, S-D

## ADR/RID

<b>N° ONU</b>	UN3295
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Code de classification</b>	F1
<b>Quantité limitée</b>	5 L
<b>Categorie (Code tunnel)</b>	3 (D/E)

## IATA/ICAO

<b>N° ONU</b>	UN3295
<b>Classe de danger</b>	3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Code ERG</b>	3L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Nom Chimique	RG
NAPHTHA (PETROLEUM) HYDROTREATED HEAVY	RG 84
MONOPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	RG 84
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	RG 84

**Classification WGK**

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon AwSV-Verordnung

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Préparé par** Pilar Ortiz

**Date de création** 21/11/2017

**Date de révision** 21/11/2017

**Revision summary**

Initial release

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau



VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)  
WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).  
AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)  
IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses  
IATA: Association internationale du transport aérien  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)  
EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
ERG: Guide des mesures d'urgence  
IBC: Grand récipient pour vrac  
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique  
VOC: Composés organiques volatiles  
w/w: Fraction massique  
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle  
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques  
STEL: Limite d'exposition à court terme  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)  
NGV: Moyenne pondérée dans le temps  
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

#### **Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

#### **Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**